

Nom : **Van Leeckwyck** \_\_\_\_\_

Prénom : **Georges** \_\_\_\_\_

Numéro national : / \_\_\_\_\_

Adresse : **Avenue des Tamaris n°2 boîte 5 , 1080 Molenbeek Saint Jean** \_\_\_\_\_

**1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) 1**

**MANDATS**

Commune de Molenbeek      Conseiller Communal – fin 05/12/2018

Commune de Molenbeek      Echevin – début 05/12/2018

SCIC - Société Coopérative Intercommunale de Crémation      Vice-président

**FONCTIONS**

Maison de la Francité      Vice-président

Asbl PCM "Promouvoir les Cultures à Molenbeek      Membre de l'AG

Asbl Molenbeek Sport      Membre du bureau (comité de gestion)

CIFAS - Centre International de Formation en Art du Spectacle      Membre du CA

Asbl MOVE – Molenbeek Vivre Ensemble ( ex Asbl LES - Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek )  
Membre de l'AG

**FONCTIONS DÉRIVÉES**

Participation aux sections réunies

1 y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

Cellule Transparence des rémunérations – Vade-mecum 38

**2. Rémunérations et avantages de toute nature 2 qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 3 et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 4, accompagnées des fiches fiscales**

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>		<b>MONTANTS</b>
Commune de Molenbeek	Conseiller Communal – fin 05/12/2018	1.260,00 Euro Brut
Commune de Molenbeek	Echevin – début 05/12/2018	6.385,89 Euro Brut
SCIC - Société Coopérative Intercommunale de Crémation	Vice-président	6.075,00 Euro Brut

**AVANTAGES DE TOUTE NATURE MONTANTS**

Abonnement « Libre Parcours » STIB

2 On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle. 3 Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice : 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. 4 électives ou non

**3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société**  
(énumération)

**AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ**

BNPP Fortis    Informaticien

Asbl Molen Besace    Président

Section MR de Molenbeek    Vice-Président

**4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8**

**RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret**

**MONTANTS**

**RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)**

**MONTANTS**

BNPP Fortis    Informaticien

- de 5001 à 10000 euros bruts par mois

Fait à Molenbeek Saint Jean le 24 août 2019

Nombre d'annexes : 4

Signature



G. VAN LEECKHUYCK

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics. 6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus 7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. 8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis : - pas de rémunérations ; - de 1 à 499 euros bruts par mois ; - de 500 à 1000 euros bruts par mois ; - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ; - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ; - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.